

(*Bibliothèque Sahak-Mesrobienne*) ; un autre ms., daté de 1316, a été découvert depuis dans le Musée de l'État géorgien à Tiflis. Une nouvelle édition avec une traduction complète compte parmi les *desiderata* les plus urgents en ce domaine. Un commentaire par un savant compétent serait éminemment souhaitable ; mais son étendue pourrait être fort réduite par des renvois à l'ouvrage fondamental de M. G. sur la *Diegesis*.

Bruxelles.

E. HONIGMANN.

Notes sur quelques sources littéraires relatives à Guigue I^{er} cinquième prieur de la Grande Chartreuse

Un certain nombre de sources littéraires contemporaines, ou présentées comme telles, ont conservé soit une biographie sommaire de Guigue I^{er} (1), soit une description assez détaillée de la vie à la Grande Chartreuse sous son priorat, soit le récit d'un événement qui le concerne et que quelque hagiographe a voulu mentionner. Ces pages veulent simplement attirer l'attention sur quelques problèmes de critique qui se posent au sujet de certaines d'entre elles. Elles voudraient en outre en proposer une solution prudente et permettre ainsi un maniement plus délicat de ces pièces. S'il est trop tôt pour songer à écrire une histoire de l'hagiographie cartusienne, il n'est peut-être pas inutile de poser déjà quelques jalons (2).

I. — LE *De vita sua* DE GUIBERT DE NOGENT.

Les pages que Guibert de Nogent († 1124) consacre aux chartreux sont du plus haut intérêt pour l'histoire des débuts de la Grande Chartreuse. Elles tirent cette importance d'abord de la qualité des

(1) A l'exemple de Dom Wilmart, dans son édition des *Meditationes*, nous écrivons « Guigue », quitte à maintenir la graphie « Guigues » dans les citations.

(2) Ces pages ont été rédigées une première fois en avril-mai 1951, au cours de la préparation d'un travail d'ensemble sur les origines de la Grande Chartreuse. A la session du 8 décembre 1951, notre regretté maître a présenté à l'Académie royale flamande de Belgique une première partie de ce travail (A. DE MEYER - J. M. DE SMET, *Guigo's « Consuetudines » van de eerste Kartuijzers*, dans *Mededelingen van de Koninklijke Vlaamse Academie voor Wetenschappen, Letteren en Schone Kunsten van België, Klasse der Letteren*, t. XIII, n° 6, Bruxelles, Palais des Académies, 1951. In-4, 100 p. La présente étude y était annoncée p. 4, n. 2). Une adaptation en langue française sera publiée au cours de cette année. [J. M. D. S.]

renseignements fournis, ensuite de la date où ceux-ci ont été recueillis ou mis par écrit, à savoir, avant la rédaction des coutumes par Guigue I^{er}, enfin du rôle que les historiens leur ont assigné, à tort comme on voudrait le montrer, pour prouver la continuité parfaite des institutions cartusiennes de S. Bruno, le fondateur, à Guigue, le législateur.

Dans sa si intéressante autobiographie, Guibert traite par deux fois de la Grande Chartreuse, au livre I^{er} et au livre III (3). Mais où donc Guibert, abbé de Nogent et ancien moine de St-Germer, a-t-il été chercher des renseignements si précis sur la manière de vivre des premiers chartreux ?

Dans son ouvrage sur S. Bruno, H. Löbbel (2) soutient que Guibert fit lui-même une visite à la Grande Chartreuse, en 1104, c.-à-d. l'année à la fin de laquelle il fut élu abbé de Nogent (3). L'auteur n'apporte toutefois aucune preuve directe pour étayer cette assertion mais il pense pouvoir déduire avec certitude des données nombreuses et précises fournies par Guibert sur la vie des disciples de Bruno, qu'il n'aurait pu en savoir si long s'il ne leur avait rendu visite (4).

Cette conclusion de H. Löbbel paraît inadmissible. Constatons d'abord, avec G. Bourgin (5), que Guibert n'était pas grand voyageur. Les endroits qu'il a visités personnellement sont connus par son propre témoignage : la Grande Chartreuse ne figure pas dans cette liste (6). En outre et surtout, pourquoi supposer un voyage de Guibert pour expliquer la valeur de son témoignage ? Ne vaut-il pas mieux se demander s'il n'a pas rencontré dans son entourage des personnes

(1) Nous renvoyons à l'édition, malheureusement parfois fort imparfaite, de G. BOURGIN, *Guibert de Nogent, Histoire de sa vie (1053-1124)*, dans la *Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire*, Paris, 1907.

(2) H. LÖBBEL, *Der Stifter des Carthäuser-Ordens, der Hl. Bruno aus Köln (Kirchengeschichtliche Studien, t. V, 1)*, Munster-en-W., 1899, p. 13 : « Guibert machte im Jahre 1104 einen Besuch in der Hauptcarthäuser und hat daraufhin eine kurze Skizze über das Leben der Einsiedler in seine Vita eingeflochten ». Aux pages 112 et 153, n. 3, H. L. répète la même assertion. C'est sans doute à sa suite que G. HOCQUARD, *La solitude cartusienne d'après ses plus anciens témoins* (dans le *Bulletin des Facultés catholiques de Lyon*, 1948, t. LXX, p. 6), affirme la même chose.

(3) Cfr G. BOURGIN, *op. cit.*, p. ix.

(4) « Die Beschreibungen die er von der Gegend, von der Lebensweise der Brüder macht, weisen deutlich darauf hin dass er das Geschilderte selbst gesehen hat, und sind darum umso wertvoller. Wenn er über einige Punkten, z.B. die geistlichen Uebungen im Orden, im unklaren geblieben ist... » (*op. cit.*, p. 13).

(5) « Sans avoir voyagé en beaucoup d'endroits... » (*op. cit.*, p. xiii).

(6) *Id.*, *ibid.*

ayant séjourné à la Grande Chartreuse et qui auraient donc pu le renseigner? Or, à cette question, il faut répondre par l'affirmative.

A la fin 1114 et au début 1115, la province ecclésiastique de Reims fut mise en émoi par la démission, sans autorisation préalable, de Godefroid, évêque d'Amiens, et par sa retraite à la Grande Chartreuse, administrée à cette époque par Guigues I^{er} (1). Parti d'Amiens en novembre, l'évêque y passa trois mois d'un hiver toujours rigoureux, du 6 décembre 1114 au 3 mars 1115. Le 28 mars 1115, il se trouvait au concile de Reims, une délégation de la province étant venue lui intimer l'ordre de quitter sa cellule et de reprendre sa charge épiscopale à Amiens.

On comprend aisément qu'à la suite de ces événements, plusieurs ecclésiastiques de la province rémoise entrèrent en contact personnel avec la Grande Chartreuse et en revinrent avec un ensemble de renseignements de première qualité. Il y a naturellement d'abord Godefroid lui-même, qui, pendant les derniers mois de sa vie, a raconté un peu partout ses impressions (2). Mais il n'était pas le seul. Il avait emmené avec lui, comme compagnon de voyage, un moine de l'abbaye de Nogent (3). En outre, Henri, abbé de St-Quentin, et Hubert, un moine clunisien qui vivait dans cette abbaye, avaient été chargés par le concile de Beauvais et par le légat pontifical Conon, qui le présidait, de se rendre à la Grande Chartreuse pour con-

(1) On trouvera le plus de données à ce sujet dans la *Vita Godefredi Ambianensis episcopi*, source dont il sera question plus bas. Voici les dates principales relatives à ces événements : 2 septembre 1114 : Godefroid est présent au concile de Reims ; 6 septembre 1114 : il assiste à la dédicace de l'église Notre-Dame à Laon ; vers la même époque, il se plaint à d'Yves de Chartres de ce que sa situation à Amiens est intenable ; il quitte Amiens en novembre ; il passe par Cluny et arrive à la Grande Chartreuse.

(2) Sans parler du biographe de Godefroid, Nicolas, qui parvint à recueillir de nombreux renseignements sur le séjour de l'évêque à la Chartreuse, signalons ici un texte, inédit semble-t-il, provenant du ms. Bruxelles, Bibl. Roy., II 2544. Il s'agit d'une version du *Miraculum de mercenario agrario*, connu déjà par GUIBERT DE NOGENT, *De laude S. Mariae*, § XI, P.L., t. CLVI, col. 568. Il présente l'évêque d'Amiens, à peine revenu de la Grande Chartreuse, racontant, affable et même bavard, « usque in profundum noctis », des choses entendues là-haut. Nous transcrivons quelques lignes se rapportant à ce couvent : « Sanctae memoriae Ambianensis episcopus, cum nuper... vitam solitariam praelegisset et in solitudine illa, sanctorum virorum conversatione famosa, quae Kartosa vocatur, habitans, cum a Gratianopolitano episcopo, qui eiusdem loci pater est, visitaretur, hoc ab episcopo et a fratribus ibi degentibus se audisse nobis retulit... » C'est M. Ch. Dereine qui a attiré notre attention sur ce texte, qu'il compte publier prochainement ; nous lui exprimons ici toute notre gratitude.

(3) « ... assumpto secum quodam nostro monacho ... » (GUIBERT, *De vita sua*, L. III, p. 200).

traire Godefroid à regagner Amiens (1) et ils accompagnèrent l'évêque pendant son voyage de retour (2).

En fait, de qui Guibert tient-il ses renseignements? D'abord et surtout, selon toute vraisemblance, de son subordonné, le moine qui avait fait le voyage avec Godefroid et qui avait pu observer lui-même la vie des habitants de la Chartreuse. Ensuite, mais dans une moindre mesure, de son collègue l'abbé Henri, et de son moine : ceux-ci, lors du concile de Reims, ne se seront probablement pas défendus de parler de tout ce qu'ils avaient vu et entendu au cours de leur mission et de fournir des informations détaillées aux évêques et aux abbés, avides d'apprendre quelques nouvelles sur l'aventure pénible d'un collègue qui se singularisait. Enfin, bien que Guibert n'ait guère eu de sympathie pour l'évêque rappelé, l'entourage de celui-ci lui aura sans doute fourni un complément d'informations (3). Ainsi donc, Guibert a parfaitement pu se renseigner sans visiter lui-même la Grande Chartreuse.

Cette conclusion est importante. Puisque Guibert n'a pas fait le voyage de 1104, que lui prêtait H. Löbbel, son récit ne constitue plus, comme le voulait cet auteur, un témoignage sur la vie des premiers chartreux, à peine trois ans après la mort de Bruno († 6 octobre 1101). Il présente au contraire une esquisse de la vie cartusienne telle qu'elle a pu être connue par plusieurs ecclésiastiques de la province de Reims pendant la période qui s'étend du 6 décembre 1114 au 3 mars 1115. A ce moment, Guigue I^{er} administrait déjà la Grande Chartreuse depuis plusieurs années et il avait déjà pu introduire les grandes lignes des réalisations monastiques qu'il allait décrire dans ses *Consuetudines*. On aurait tort dès lors de vouloir arguer de Guibert pour prouver que Guigue n'a rien innové. Guibert n'est en effet témoin que de Guigue et de la Grande

(1) Cfr NICOLAS, *Vita Godefredi...*, AA.SS., Nov., t. V, p. 932 D.

(2) Nicolas, auteur de la *Vita Godefredi*, parle aussi de « légats » (AA.SS., Nov. t. V, p. 932 D), mais ceux-ci ne peuvent entrer en ligne de compte comme témoins de la vie des chartreux. Il appert, en effet, de la comparaison de ce passage avec les renseignements que Guibert nous donne à ce sujet, et qui nous paraissent plus dignes de foi, que ces légats avaient déjà été désignés avant le départ de Godefroid et qu'ils avaient reçu de lui, alors qu'il résidait encore dans la province ecclésiastique de Reims, la lettre de démission qu'ils étaient chargés de remettre au concile de Beauvais du 6 décembre 1114.

(3) Guibert le reconnaît dans son *De vita sua*, L. III, p. 209 : « Hoc episcopi nepos Rothardus clericus mihi rettulit ». Il s'agit ici d'un événement arrivé le dimanche des Rameaux (11 avril 1115), donc immédiatement après le retour de Godefroid de la Chartreuse. — Il convient encore de mentionner Gislebert, le cuisinier de l'évêque, qui, après la mort de ce dernier (8 novembre 1115), devint moine à Ste-Marie à Nogent, donc sujet de Guibert (cfr NICOLAS, *Vita Godefredi*, in AA.SS., Nov., t. III, p. 912 CD). Mais on peut se demander ce que cet homme a pu apprendre au sujet de la Grande Chartreuse.

Chartreuse sous son priorat (1). Ajoutons pour finir que son témoignage a été enregistré quasi immédiatement (2), ce qui en augmente la valeur (3).

II. — LA *Chronique des premiers Chartreux*.

La seule notice qui retrace l'ensemble de la vie de Guigue I^e est celle que lui consacre la *Chronique des premiers Chartreux*. C'est également celle qui, après la bonne édition de Dom A. Wilmart et l'étude qui la précède (4), présente somme toute le moins de problèmes.

La *Chronique* nous a été transmise dans une double recension : la *Chronique Magister* et la *Chronique Laudemus*, ainsi dénommées d'après leurs incipits. La *Chronique Laudemus* reprend presque mot à mot le texte de l'autre mais en y ajoutant des développements qui, à certains endroits, revêtent un caractère nettement légendaire (5). Sa dépendance de la *Chronique Magister* et sa date notablement plus

(1) Nous avons tiré les conclusions de ce fait dans notre étude *Guigo's Consuetudines*, p. 77.

(2) G. Bourgin avait établi « que l'ensemble du *De vita sua* a été écrit d'un seul jet en 1114-1117 » (*op. cit.*, p. XLIX). Puisque les événements qui concernent Godefroid et la Grande Chartreuse, ne lui étaient pas connus avant le 28 mars 1115 et qu'il en parle dès son premier livre, le *terminus post quem* doit se situer à cette date.

(3) Voici encore une autre preuve de la crédibilité des renseignements fournis par Guibert. Godefroid avait conservé, durant son séjour à la Grande Chartreuse, une somme de six marcs. Le moine de Nogent qui avait accompagné l'évêque devait avoir bien renseigné son abbé. Guibert se moque de Godefroid, — « non sine irrisione », dit A. PONCELET, *AA.SS.*, Nov. t. III, p. 932, n. 4, — qui quitte le monde, mais veille à conserver assez d'argent pour y rentrer : « Ibi extra conventum in cellula commanens, sex de viatico suo argenti sibi marcas retinuit. Qui post duos menses non ab aliquo suorum sed ab archiepiscopo remandatus, moras in reditu non fecit ; ad hoc enim marcas sibi utiles futuras scivit » (*De vita sua*, L. III, p. 200). Cette mordante sortie de Guibert confirme indirectement la pratique d'un précepte repris par les *Consuetudines*, XXII, 2, et explique par le fait même la façon d'agir de Godefroid. Au cas où il serait accepté comme novice, il resterait en effet propriétaire de tous ses biens, — « suis omnibus interim usque ad diem professionis omnino reservatis », — et il ne pouvait s'en défaire que le jour de sa profession.

(4) *La Chronique des premiers Chartreux*, dans *Revue Mabillon*, 1926, t. XVI, p. 77-142. La *Chronique* y est éditée p. 119-128.

(5) Pour le récit de l'« anastasis », qu'on nous permette de renvoyer provisoirement à Dom A. WILMART, *op. cit.*, p. 129-131 et à notre étude *Guigo's Consuetudines*.

récente, mises hors de doute par Dom Wilmart, nous autorisent à considérer ses données comme moins intéressantes et à ne pas en tenir compte dans cette étude.

La *Chronique Magister* comprend cinq notices, une pour chacun des cinq premiers prieurs de la Grande Chartreuse. Son grand intérêt est dû en partie à la précision de ses données chronologiques, établies d'ailleurs grâce à une charte rédigée pour les chartreux vers 1097 et à leur obituaire (1). A quelle date fut-elle composée ?

Pour établir un *terminus ante quem*, Dom Wilmart invoque d'abord deux témoignages : celui de la *Vita Antelmi* et celui du *De quadripertito exercitio cellae*. Le témoignage de la *Vita Antelmi* (2) ne peut être retenu, car cette *Vita* n'a pas été rédigée par un contemporain, mais date d'une époque sensiblement postérieure, comme on pourra s'en convaincre plus loin. Quant au témoignage du *De quadripertito exercitio cellae* (3), traité que Dom Wilmart a pu attribuer par la suite à Adam Scot de Dryburgh, il nous reporte en 1187-1200 (4). Le savant bénédictin s'appuie en outre sur un fait qui est mentionné au § 7 de la notice sur Guigue et dont il résulte qu'à cette époque le viatique était encore administré *sub utraque specie*, habitude qui aurait disparu dans la seconde moitié du XII^e s. (5). Mais cet argument semble dénué de valeur, car Hugues

(1) Le point de départ des importants calculs chronologiques qu'on rencontre dans la *Chronique* se trouve incontestablement dans ce passage de la charte, citée par C. LE COUTEULX, *Annales Ordinis Cartulienis ab anno 1084 ad annum 1429*, t. I, Montreuil, 1887, p. 9-10 : « Praefata quidem eremus... a magistro Brunone et ab his qui cum eo erant fratribus, coepit inhabitari ac construi anno ab Incarnatione Domini millesimo octuagesimo quarto, episcopatus vero Domni Hugonis Gratianopolitani episcopi quarto ». Les calculs de Dom A. Wilmart auraient gagné en précision s'il y avait ajouté ce point de départ. Dans sa *Vita Hugonis Gratianopolitani episcopi* (*P.L.*, t. CLIII, col. 769c), Guigue part visiblement du même texte pour établir la chronologie d'Hugues et de l'arrivée de Bruno. On retrouve ces indications, combinées avec les données provenant de l'obituaire, dans la quatrième notice, consacrée au prieur Jean, qui fournit la clef des calculs de la *Chronique*. L'érudit archiviste de la Grande Chartreuse, Dom Arthaud, prépare une édition de cet obituaire, qui contient des renseignements sobres mais extrêmement importants pour l'histoire ancienne de la Grande Chartreuse.

(2) A. WILMART, *op. cit.*, p. 136-137.

(3) *Id.*, *ibid.*, p. 134-135.

(4) On trouvera ses arguments dans les *Mélanges Mandonnet*, t. II, Paris, 1930, p. 141-161, dans un article intitulé *Magister Adam Cartusienis*. Sur la date approximative de la composition du *De exercitio*, voir encore *Les écrits spirituels des deux Guigues*, e.a. dans A. WILMART, *Auteurs spirituels et textes dévots du moyen âge latin*, Paris, 1932, p. 243.

(5) A. WILMART, *La Chronique...*, p. 137.

de Lincoln, qui mourut en 1200, a encore reçu le *viaticum corporis et sanguinis Christi* (1).

En guise de conclusion, Dom Wilmart se contente de déclarer que la *Chronique Magister* a été écrite « avant le dernier quart du xii^e s. », et aurait pour auteur soit le successeur immédiat de Guigue, S. Antelme (1139-1151), soit Basile, qui succéda à Antelme (1151-1173).

Ne serait-il pourtant pas possible de déterminer, avec un peu plus de précision, une limite chronologique? Un passage de la notice sur Guigue semble le permettre. En effet, tandis que les fondations de Guigue y sont désignées par les seuls noms des couvents, elle traite au § 4, séparément et avec un peu plus de détails, de l'érection du Mont-Dieu, en mentionnant comme une personne encore vivante Odon, l'abbé de St-Remi : « ... *vir valde venerabilis Odonis, Sancti Remigii abbatis in episcopatu Remensi...* » (2). Odon, qui avait visité la Grande Chartreuse aux environs de 1135 et avait encouragé et soutenu la fondation du Mont-Dieu, est mort en 1151 (3). Il faut dès lors conclure que la notice, qui considère ce bienfaiteur comme vivant encore, fut rédigée avant 1151, par conséquent avant le priorat de Basile, sous celui d'Antelme. Cette constatation ajoute, faut-il le dire, à la valeur de la notice (4).

(1) Cfr *Vita Hugonis episcopi Lincolnensis*, e.a. dans *P.L.*, t. CLIII, col. 1103 c.

(2) A. WILMART, *La Chronique...*, p. 126.

(3) Cfr *Gallia christiana*, t. IX, col. 232-233.

(4) Dans la notice sur Guigue, le § 3 demeure mystérieux. Il est ainsi conçu : « Sed et in Aquitania, prope Nannetensem urbem, locus quidam Aiaunus [Ajaurus? Alaunus?] nomine, sub manu magistri Benedicti, circa idem tempus, susceperat ordinem eiusdem propositi. » Il s'agit, à n'en pas douter, d'une communauté qui, sous le priorat de Guigue, avait repris la façon de vivre des chartreux. Il n'y a pas lieu, d'autre part, d'émettre des doutes sur le fond de ce que le § 3 avance car les mss ne permettent pas de dissocier ces lignes de l'ensemble de la notice sur Guigue ; mais l'identification de l'endroit *Aiaunus*, *Ajaunus* ou *Alaunus* n'a pu être faite jusqu'ici. Dom Wilmart a exposé (*op. cit.*, p. 133-134) quelques hypothèses ainsi que l'état actuel de la question : il s'agissait en gros de trouver dans la région de Nantes, un endroit qui portait ce nom. Ces recherches sont restées infructueuses. Mais puisque Nantes ne s'est jamais trouvé en Aquitaine (cfr. e. a. *Id.*, *ibid.*, p. 134), ne conviendrait-il pas plutôt de chercher, en Aquitaine cette fois, une ville à qui pourrait être appliquée la dénomination « Nannetensem urbem », et de chercher ensuite dans les environs de cette ville le « locus quidam Aiaunus » ? La première opération était assez aisée à exécuter ; la seconde devra l'être pas un spécialiste d'histoire locale. Il existe en effet en Aquitaine un chef-lieu de canton du nom de Nant, en latin « Nantum » (arrondissement de Millau, département de l'Aveyron), connu surtout par une abba e qui y était établie : « ecclesia beati Petri Nantensis » et sur laquelle on trouvera quelques indications bibliographiques e.a. dans L. H.

Il reste à examiner si les cinq notices de la *Chronique Magister* ont été écrites par une seule et même personne. A en croire une vieille tradition, fondée sur un manuscrit perdu du Mont-Dieu (1), les quatre premières notices concernant Bruno, Landouin, Pierre-François et Jean, auraient été écrites par Guigue et reproduites par lui comme prologue dans l'exemplaire des *Consuetudines* remis aux chartreux envoyés au Mont-Dieu. Dom Wilmart n'aime pas cette tradition et soutient pour différentes raisons (2) qu'un seul et même auteur a rédigé les cinq notices. On peut difficilement se ranger à son avis. Sans doute, les cinq notices ont-elles été conçues suivant un même schéma et se ressemblent-elles dans leur construction plus encore que ne le pensait le savant bénédictin (3). Mais on est frappé en constatant combien la notice sur Guigue dépasse en plusieurs endroits ce cadre un peu rigoureux et est beaucoup plus détaillée que les quatre précédentes, y compris celle sur le fondateur, S. Bruno. Alors que cette dernière s'en tient strictement au schéma donné, sans y ajouter aucun commentaire, celle qui traite de Guigue ne contient pas seulement un chaleureux éloge de ce prieur, mais elle s'étend en outre sur diverses activités : fondations, constructions, composition et copie de livres, ainsi que sur la catastrophe provoquée par une avalanche de neige. Il est manifeste que son auteur avait à cœur d'honorer Guigue d'une manière toute particulière et qu'il l'a connu personnellement. Certes, cette seule constatation ne permettrait sans doute pas encore d'attribuer avec certitude les quatre premières notices à un auteur qui ne serait pas

COTTINEAU, *Répertoire des abbayes et prieurés de l'ancienne France*, Mâcon, 1937, t. II, col. 2028. Le passage de « Nantensis » à « Nannetensis » s'expliquerait aisément et il nous semble indiqué de rechercher si la toponymie de la région de Nant ne cache pas la solution de l'énigme que pose cette très ancienne chartreuse d'Aquitaine, passée sans doute ultérieurement sous une autre obédience. L'idéal cartusien avait d'ailleurs déjà suscité quelques enthousiasmes dans ces régions. Notons que Silvanès (canton de Camarès, arrondissement de St-Affrique, département de l'Aveyron) dans le voisinage rapproché de Nant et, plus au Nord, Aubazine (canton de Beynat, arrondissement de Brives, département de la Corrèze) étaient deux fondations érémitiques, qui allaient devenir abbayes cisterciennes, mais qui antérieurement avaient prié Guigue de les admettre à suivre les coutumes de la Grande Chartreuse (cfr *infra*, p. 187 et 189, n. 4).

(1) On trouvera un aperçu détaillé de cette tradition dans A. WILMART, *op. cit.*, p. 89-91.

(2) « Le témoignage des manuscrits... ne nous autorise pas, de ce seul chef, à rapporter à Guigues la composition des notices de saint Bruno et de ses trois premiers successeurs » (A. WILMART, *op. cit.*, p. 91) ; « ... la notice de Guigues, qu'aucun argument littéraire ne nous autorise à séparer des autres... » (*ibid.*, p. 133).

(3) Que l'on compare par ex., les neuf rubriques suivantes dans les cinq notices : 1. le nom ; 2. la nation d'origine ; 3. la ville d'origine ; 4. les parents ;

aussi celui de la cinquième. Elle peut pourtant renforcer la vieille tradition cartusienne et elle invite à penser que c'est Guigue, le rédacteur des Coutumes et des livres liturgiques, qui a rédigé aussi les notices sur les quatre premiers prieurs. Peu de temps après sa mort, et en tout cas avant 1151, une notice nouvelle, écrite en un style beaucoup moins sobre que le sien, leur aurait été adjointe pour honorer la mémoire du second fondateur de la Grande Chartreuse.

La *Chronique Magister* aura à jouer un rôle important dans l'historiographie des chartreux. Elle a été transcrite, citée (1), parfois aussi utilisée implicitement (2). Elle a été aussi exploitée tacitement

5. la culture littéraire ; 6. la durée du priorat ; 7. la fin du priorat ; 8. la mort ; 9. la sépulture :

	I	II	III	IV	V
1	<i>Magister Bruno</i>	<i>Landuinus</i>	<i>Petrus...Franciscus</i>	<i>Johannes</i>	<i>Guigo</i>
2	natione teutonius	natione tuscus	natione flandrensensis	natione tuscus	Valentiniensis episcopatus
3	ex praeclara urbe Coloniae	ex urbe Luca	ex castro Betuna	ex castro Morianna	de castro cui Sancti Romani nomen est
4	parentibus non obscuris natus				claris de parentibus ortus
5	litteris... valde munitus	litteris...		scolasticos studiis non multum exercitatus	litteris secularibus et divinis admodum eruditus
6	rexit sex annis	annis X rexit	anno uno	prioratu annis VIII administrato	anno a prioratu XXVII ^o
7	cogente papa		miserecordiam accepit.		
8	ibique [i.e. in Calabria] defunctus	defunctus est		defunctus Cartusie	Domino spiritum commendavit.
9	humatus est.	positusque in monasterio S. Andree.		sepultus est.	

(1) Adam Scot la cite dans le *De quadripartito exercitio cellae*, comme A. WILMART, *op. cit.*, p. 135, l'avait déjà constaté : « Guigo, quintus Carthusiensis eremi prior, litteris, ut legimus, saecularibus et divinis admodum eruditus, acer ingenio, memoria tenax, facundiae admirabilis, exhortator efficacissimus... » (cfr *P. L.*, t. CLIII, col. 883 B, cité par A. WILMART, *op. cit.*, p. 127, n. 6).

(2) E. a. dans la *Vita Antelmi*, cfr *infra*, p. 185. Dom A. WILMART, *op. cit.*, a signalé, p. 137, un emprunt littéraire dans cette *Vita*.

pour étoffer des *vitae* de chartreux postérieures (1). Le développement de ces divers points sortirait du cadre de ces pages. Qu'il suffise d'y attirer l'attention dans l'espoir que des études un peu plus approfondies sur l'hagiographie cartusienne viennent les vérifier.

(1) C'est le cas pour la *Vita Johannis Hispani*, qui offre un bel exemple de développement hagiographique. Elle repose sur quelques données chronologiques, empruntées sans doute à un obituaire et relatant la durée des charges à lui confiées. Cette chronologie relative n'empêche pas que, pour la plupart des événements racontés, l'auteur se contente d'un « sub eius namque regimine » (chap. VII), « eodem etiam tempore » (chap. VIII), etc. En plusieurs endroits, il emprunte à la *Chronique des premiers chartreux* les éléments de sa narration. Que l'on compare, par ex., les quelques passages suivants :

Vita Johannis Hispani, dans A.A.SS., *Chronique...*, éd. A. WILMART, Junii, t. VII, p. 125-126 ; *op. cit.*, p. 125-127 :

- « Erat enim elegantis et subtilis ingenii ac tenacis memoriae... » (p. 125 c) ; « ... acer ingenio, memoria tenax... » (§ 5, 1) ;
- « ... litteris tam divinis quam humanis admodum eruditus... » (p. 125 E) ; « ... litteris secularibus et divinis admodum eruditus... » (§ 5, 1) ; « ... litteris divinis et humanis eruditus... » (§ 2) ;
- « ... libris autem authenticis scribendis et emendandis magnum studium praebuit... » (p. 126 A) ; « Libris quoque scribendis et emendandis eundem, quem praediximus, modum retinuit... » (p. 126 c) ; « ... libris quoque authenticis... scribendis et emendandis studium infatigabile prebuit... » (§ 5, 6) ;
- « Sub eius namque regimine, universa superioris atque inferioris domus aedificia... fere sunt constructa... » (p. 126 c) ; « Hic aedificia superioris pariter et inferioris habitationis ... pene omnia vel nova construxit vel vetera renovavit » (§ 5, 5) ; « ... divina favente gratia, in eadem institutione sequaces multos habere promeruit... et incrementum non modicum tam in personis quam in edificiis... » (§ 5, 2) ;
- « Tali quippe tempore praedicta eremus coepit ab eo inhabitari » (p. 126 c) ; « Tali quippe tempore a magistro Brunone praefata cepit heremus habitari » (§ 4, 2) ;
- « Eodem etiam tempore... tale fertur subito infortunium evenisse, ut petrosis alpinis... ab ipsorum altissimorum montium cacumine, nives in tanta quantitate... defluerunt, quod duo de numero pastorum fa- » (p. 126 c) ; « Sub huius prioratu... nives, de altissimis rupibus impetu subito et incredibili mole ruentes... sex de monachis et unum novicium horrendo turbine rapuerunt et... submerserunt » (§ 5, 7) ;

III. — LE *De miraculis libri duo*
DE PIERRE LE VÉNÉRABLE

Le *Recueil de récits merveilleux* de l'abbé de Cluny a connu un succès durable au cours du moyen âge (1). Écrits pour faire un pendant « moderne » aux *Dialogues* de Grégoire le Grand, ces *Fioretti* racontent des événements merveilleux, qui relèvent presque tous du domaine de la psychologie. Dans sa chasse au miracle, Pierre le Vénérable n'a pas oublié les chartreux. Seulement, ce qu'il en raconte est particulièrement pauvre, et il ne manque pas de s'en excuser : « J'ai appris par de nombreuses personnes que dans ce saint ordre de nombreux miracles ont eu lieu. Mais, comme ses membres

muli... subito sub ipsis nivibus suffocati spiritum exhalarent. » (p. 126 D);

7. « ... cum a conversione sua vigesimus, a nativitate vero trigesimus septimus circiter annus ageretur... praedictus prior bonorum studiorum actuumque piorum finem faciens, felicem Domino spiritum commendavit... » (p. 126 D).

« Anno itaque a nativitate sua quinquagesimo circiter quarto, a conversione vero tricesimo... et ab exordio Carthusiensis heremi annus quinquagesimus tercius ageretur... predictus prior beatorum studiorum et piorum actuum finem faciens, sanctum domino spiritum commendavit » (§ 5, 8).

Si en quelques endroits le démarquage peut simplement ne concerner que l'expression littéraire, il est loisible de penser qu'en d'autres, le texte de la *Chronique* a fourni les données de la narration elle-même. L'auteur a d'ailleurs eu, touchant son récit de l'avalanche, un petit scrupule. Par deux fois il se retranche derrière une formule qui le couvre : « ... tale fertur subito infortunium evenisse... » et « Quam tribulationem ad eius probandam patientiam... pie credimus suis temporibus evenisse » (p. 126 D). Quoiqu'il en soit : même si l'avalanche peut s'être produite au Reposoir, comme elle s'était produite à la Grande Chartreuse, il n'en reste pas moins que les termes sont empruntés en partie à la note sur Guigue et qu'après les nombreux autres emprunts constatés, la coïncidence ne manque pas d'étonner. La *Vita Johannis Hispani* mériterait une étude nouvelle.

(1) On ne peut trouver les *Miracula* que dans une édition peu satisfaisante de la *Bibliotheca Cluniacensis*, reproduite dans *P.L.*, t. CLXXXIX, col. 943-949. I. d'Avenel a traduit ce livre en français : *Vie de Pierre le Vénérable suivie de ses récits merveilleux*, Paris, 1874. — Au sujet de leur auteur, voir outre Jean LECLERCQ, *Pierre le Vénérable (Figures monastiques)*, St-Waudrille, 1946, Max MANIUS, *Geschichte der lateinischen Literatur des Mittelalters*, t. III, Munich, 1931, p. 136-144, et surtout P. SÉJOURNÉ, art. *Pierre le Vénérable*, dans le *Dictionnaire de théologie catholique*, t. XII, 1935, col. 2065-81. A la col.

sont d'une humilité qui cache ce qui mériterait l'admiration, presque rien ne transpire et c'est pourquoi ils sont bien rares, les miracles que je puis leur attribuer... — « ... rara, imo rarissima... ad me miracula pervenerunt » (2).

En admettant l'existence « de nombreux miracles » à la Grande Chartreuse, l'abbé de Cluny, qui avait pourtant entretenu un commerce personnel avec Guigue I^{er} (2), semble ne pas avoir compris grand'chose à cet homme et à l'esprit de son couvent. Le prieur ne tenait pas à pareille exaltation d'événements étranges. Au contraire, il n'y attachait dans sa vie personnelle aucune importance. Quand Innocent II l'invita à décrire la ... *vita... et miraculorum coruscatio* (3) de son grand ami, Hugues de Grenoble, il écrivit à dessein une vie sans miracles et, dans cette vie, il fit un éloge discret de la sainteté sans miracles (4).

Toujours est-il qu'à l'occasion des pâles miracles cartusiens qu'il raconte, Pierre le Vénérable a eu l'heureuse idée de nous offrir, à son tour, une description de la vie des moines et des convers à la Grande Chartreuse. Ses renseignements sont en général précis. Écrits à la fin de sa carrière, vers 1150, d'après des souvenirs remontant surtout au priorat de Guigue I^{er}, ils offrent un matériel de comparaison intéressant. Il ne faudra pourtant pas oublier que Pierre le

2078-79, P. Séjourné donne un excellent aperçu sur l'origine, le contenu et l'édition de cet écrit : il n'y a que la version « définitive », écrite vers 1150, qui soit éditée ; le livre II, c. IV-XXIII, date d'avant 1146 ; les passages concernant les chartreux (= livre II, c. XXVIII-XXIX) ne furent écrits que vers 1150. La détermination de ce point de chronologie a son importance pour l'appréciation du témoignage.

(1) *Op. cit.*, *P.L.*, t. CLXXXI, col. 946 A.

(2) Plusieurs textes rappellent ces contacts personnels, e. a. PIERRE LE VÉNÉRABLE, *Epistolae*, VI, 40, *P.L.*, t. CLXXXIX, col. 458 B : « Decrevereram renovare tecum (= avec Basile, 7^e prieur) antiquas illas et sanctas felicitis memoriae domni Guidonis (sic!) praedecessoris tui mecum saepe habitas collationes, quibus velut scintillis ab eius ore prodeuntibus accendebar et omnium pene humanarum rerum oblivisci cogebam... » cfr encore *Id.*, *ibid.*, I, 24 ; 25 ; II, 12 ; III, 38 ; VI, 12, etc.

(3) La lettre du pape se trouve en tête de la *Vita Sancti Hugonis Gratianopolitani episcopi*, dans *P.L.*, CLIII, c. 762.

(4) « Sed et qui sanctitatem sine miraculis nihili ducunt, quae nos ideo non magni facimus, quoniam ab electis haec et reprobus haberi communiter scimus et in maioribus patriarchis multisque aliis, qui Deo valde placuere sanctis, vel nulla vel pauca reperimus... » *P.L.*, t. CLIII, col. 773 A. On peut déduire de ce texte, qu'il ne faut plus chercher un traité particulier sur les miracles opérés par l'intervention de Hugues de Grenoble comme le faisait l'éditeur de cette *Vita* dans les *AA.SS.* Guigue n'était pas l'homme à l'écrire et il ne s'en cache pas.

Vénéral n'a pas connu le texte des *Consuetudines* (1), et qu'il décrit d'après ce qu'il a vu ou cru voir et d'après ce qu'il a entendu ou compris.

IV. — LA *Vita Godefredi Ambianensis episcopi*,
DE NICOLAS DE SOISSONS.

Moins riche que les pages de Guibert, cette *Vita* (2) présente cependant un intérêt réel pour la connaissance du priorat de Guigue I^{er}. On y trouve le récit de la fuite de Godefroid, qui se retire à la Grande Chartreuse, et une série de renseignements concernant ce couvent. Ces éléments permettent en outre d'exercer un contrôle sur Guibert, dont la mauvaise langue et les rancunes tenaces n'avaient pas épargné l'évêque d'Amiens.

A. Poncelet a établi péremptoirement que cette œuvre fut composée entre 1136 et le 5 avril 1138. Mais de qui l'auteur tient-il les détails qui nous intéressent? Tout d'abord de Rohard, neveu de l'évêque, qui, d'après le prologue, lui a procuré des renseignements; ensuite d'Odon, abbé de Nicolas jusqu'en 1118, qui visita la Grande Chartreuse aux environs de 1134-1135 (3), alors qu'il était devenu abbé de St-Remi à Reims (4). Enfin, il n'y a pas de doute que Nicolas, en sa qualité de moine de l'abbaye des Sts-Crépin et Crépinien à Soissons, où Godefroid est allé mourir, a pu recueillir de l'évêque, ou de ses *familiares*, des renseignements intéressants. Ses sources ne sont donc pas dénuées de valeur. Le témoignage d'Odon surtout semble de bonne qualité. Il n'empêche qu'il faut se méfier un peu de cette œuvre car Nicolas était d'abord et avant tout hagiographe (5).

V. — LA *Vita sancti Antelmi episcopi*
Bellicensis.

On trouve quelques considérations au sujet de Guigue I^{er} dans la *Vita Antelmi* (6), la biographie de son successeur immédiat comme

(1) A la p. 15 de notre étude, *Guigo's « Consuetudines »* ..., nous avons attiré l'attention sur le caractère secret des *Consuetudines*, dont le texte n'était jamais communiqué au dehors. La chose vient encore d'être confirmée par la publication, due à dom J. LECLERCQ, d'une lettre inédite, émanant sans doute d'Antelme, dans les *Studien und Mitteilungen zur Geschichte des Benediktiner-Ordens und seiner Zweigen*, 1951, t. LXIII, p. 6.

(2) Éditée par A. PONCELET, dans les *AA.SS.*, *Nov.* t. III, p. 899 s. avec une introduction particulièrement riche.

(3) Cette date est établie par la déclaration faite par Odon à Nicolas : « ... non plene bis denis annis illis exactis... », c.-à-d. à peine vingt ans après le séjour de Godefroid à la Grande Chartreuse (*op. cit.*, p. 932 F).

(4) A. PONCELET, *op. cit.*, p. 890, n. 7, est à corriger en ce sens.

(5) Voir l'introduction de A. PONCELET.

(6) Éditée dans *AA.SS.*, *Junii* t. VII, p. 202-212.

prieur à la Grande Chartreuse, qui devint plus tard évêque de Belley († 1177). Dom A. Wilmart la considère comme « un ouvrage extrêmement important », un « éloge très précieux », « un récit bien authentique » (1), d'un intérêt d'autant plus grand que, pour lui comme pour ses devanciers, l'auteur aurait été un contemporain d'Antelme, et aurait écrit sa *Vita* peu de temps après le décès de l'évêque. Or, cette assertion traditionnelle ne résiste pas à un examen critique et il nous semble que cette *Vita* n'a pas été écrite par un contemporain, ni peu d'années après la mort de l'évêque de Belley.

Les seuls arguments sur lesquels les auteurs précités fondent leur thèse consistent en deux brefs passages où l'hagiographe se ferait passer pour un contemporain d'Antelme. Les voici : « *De cuius vita sanctaque conversatione, — ne de negligentia arguamur, qui de eius contubernio seu visitatione aedificari meruimus, — ego...* » et « *Ipsum itaque mirabilem in sanctis suis Deum laudemus, gratias agentes, qui nostris quoque temporibus, B. Antelimum ceterorum meritis coaequatum sanctorum patenter indicavit manifestis signis crebrisque miraculis...* » (2). Rien ne permet de conclure de ces textes que l'auteur se serait déclaré le contemporain d'Antelme. Pour voir dans le *contubernium* du premier passage la preuve d'une intimité dans laquelle auraient vécu avec Antelme les chanoines de Belley contemporains de l'auteur, il faut oublier que ce mot désigne d'abord le fait de résider ensemble, et que c'est à partir de ce premier sens qu'on en est arrivé à la signification de compagnie, retenue par les lexiques anciens (3). Le fait que le corps de S. Antelme reposait dans la cathédrale de Belley donne une explication suffisante du sens dans lequel il faut comprendre le *contubernium* des membres du chapitre avec S. Antelme. Quant à la *visitatio* de la même phrase, c'est un emprunt biblique, — cfr e. a. *visitavit nos oriens ex alto* (*Lc*, I, 78) — et une allusion aux bienfaits et miracles que le saint a multipliés après sa mort. Tel est d'ailleurs aussi le sens du second passage : à l'époque où écrivait l'hagiographe, Dieu avait montré manifestement que S. Antelme était l'égal des autres saints. Le discours final (4) de la *Vita* est axé sur ces mêmes con-

(1) *La Chronique des premiers Chartreux*, dans *Revue Mabillon*, 1926, t. XVI, resp. p. 135 et p. 137. Dom Wilmart ne faisait que continuer une vieille tradition remontant au moins à Surius et reprise ensuite e. a., par les Bollandistes et par C. LE COUPEULX, *Annales ordinis cartusienis*, t. I, Montreuil, 1888, p. 359. Celui-ci s'exprime ainsi « Praeclaram illius vitam quidam sacerdos anonymus coaevus scripsit ». A. MOLINIER, *Les sources de l'histoire de France*, t. I, Paris, 1901, n° 1641, dit que la *Vita* est « composée vers 1180 par un religieux de Portes » et que cet ouvrage est « curieux pour l'histoire de l'ordre des Chartreux ».

(2) *Op. cit.*, p. 202E.

(3) Cfr e. a. Mario ROQUES, *Recueil général des lexiques français du moyen âge*, t. I : *Lexiques alphabétiques*, Paris, 1936, s. v. : *contubernium*.

(4) *Op. cit.*, p. 211 F-212 B.

sidérations : il présente S. Antelme comme un trésor, qu'on a la grâce de posséder et qu'on se doit dès lors d'honorer. Nulle part dans la *Vita* on ne rencontre une note personnelle, aucune émotion ne s'y trahit, qui nous inviterait à penser que les chanoines présents avaient connu personnellement l'évêque proposé à la vénération, qui, à en croire l'opinion reçue, venait à peine de mourir.

Non seulement le sens obvie des passages invoqués en faveur de la contemporanéité de la *Vita* ne s'accorde pas avec cette façon de voir les choses, mais d'autres arguments montrent clairement que la *Vita* a été écrite assez longtemps après la mort d'Antelme. Son auteur nous dit en effet : « ... *nulla sunt miracula patrata, quae, tam propter negligentiam assistentium, quam eorum quibus collata fuerunt, scripta non existunt...* » (1) et « *quamvis... multa sint facta miracula et fiunt frequenter, quae per negligentiam non sunt scripta, sed nec prae multitudine et assiduitate vel scripto comprehendi vel memoriae possunt retineri...* » (2). Nous sommes manifestement en présence d'un de ces « *Unsaßbarkeitstopoi* », dont parle F. R. Curtius (3) : « je ne parviendrais pas à énumérer tous ses miracles ». Et en tout cas, pour l'auteur, un nombre respectable d'années ont dû s'écouler entre la mort d'Antelme et son époque, puisque tant de miracles ont déjà eu le temps de se produire et d'être oubliés.

L'auteur de la *Vita* trahit d'ailleurs un manque d'informations précises. A part le jour de la consécration et celui du décès (4) — deux dates qu'il était facile de retrouver dans l'obituaire de la cathédrale, — il ne fournit nulle part de données chronologiques un peu nettes. Celles qu'on rencontre dans son récit sont généralement imprécises ou insignifiantes : *eo tempore* (5) ; *cum autem tempus esset a Deo dispositum* (6) ; *eo siquidem tempore* (7) ; *eodem tempore* (8). Et les quelques indications un peu moins vagues (9) ne sauvent rien.

(1) *Ibid.*, p. 211 A.

(2) *Ibid.*, p. 212 B.

(3) E. R. CURTIUS, *Europäische Literatur und Lateinisches Mittelalter*, Berne, 1948, p. 167.

(4) *Op. cit.*, resp. p. 210 F et p. 207 D.

(5) *Ibid.*, p. 203 E.

(6) *Ibid.*, p. 204 D.

(7) *Ibid.*, p. 206 A.

(8) *Ibid.*, p. 206 D.

(9) « *Secundo autem anno* », *ibid.*, p. 208 A : pour introduire trois lignes dont on pourrait orner la biographie de tout évêque ; « *Primo... suae ordinationis anno in synodo* », *ibid.*, p. 207 F : pour introduire une décoction du *sermo in synodo dicendus*, qu'on trouve dans de nombreuses collections de canons ; « *eo anno, quo servus Dei de hac vita migravit* », *ibid.*, p. 210 B : pour indiquer une année de famine, qu'il pouvait trouver dans une chronique ; et ce qu'il en raconte n'est qu'une suite de lieux communs auxquels un hagiographe a recours quand il doit souligner les qualités de bonté de son hiérose,

Bien mieux, l'auteur parle de *Sanctum Hugonem, Lincolniae episcopum* alors que Hugues ne fut canonisé qu'en 1220, sous le pontificat d'Honorius III. Il ne peut donc passer pour contemporain d'Antelme et, du coup, son autorité diminue, non seulement dans l'ensemble, mais spécialement quand il parle de Guigue.

Toutefois, si la *Vita* a été rédigée à une date tardive, les connaissances de son auteur concernant les chartreux, — c'est le seul point de vue qui nous intéresse ici, et le seul dont nous voulons dire un mot, — pourraient révéler une information assez exacte et nous obliger dès lors à tenir quand même compte de ce qu'il rapporte au sujet de Guigue. Hélas ! dans ce domaine aussi, il nous fournit mainte preuve de son ignorance. S'il fallait croire en effet que S. Antelme a mené la vie de chartreux de la façon décrite par son biographe, on devrait douter de la régularité de sa vie monastique, ou admettre en tout cas qu'il a transgressé à plusieurs reprises les *Consuetudines* ou leur esprit, et ce précisément à une époque, où elles venaient d'être rédigées et où elles furent appliquées avec une sévérité énergique.

Voici quelques exemples. Antelme, encore secrétaire de l'évêque de Belley, vient un jour à Portes, en simple curieux. Le prieur, Bernard, secondé par son procureur Boson, parent du jeune clerc, parvient à le décider à se faire moine, et il demande séance tenante à être reçu à la chartreuse de Portes. Le jour même, il reçoit l'habit (1). Or, les *Consuetudines* de Guigue, chap. XXII, 2, prévoient que les novices ne reçoivent cet habit monastique, qu'au jour de leur profession, après une année de probation. *Cons.* XXIV donne même la prière à réciter lors de la bénédiction de la coule qu'ils reçoivent à ce moment et pas avant.

En un second point également, le prieur Bernard aurait enfreint les Coutumes, si l'hagiographe ne se trompe pas. Celui-ci prétend en effet que « des personnes sans nombre » ont été attirées en sa Chartreuse et placées ensuite en d'autres maisons (2). Le *innumeri* est contraire à la pensée fondamentale des institutions cartusiennes, qui n'admettaient que 13 moines et 16 convers par maison (*Cons.*, LXXVIII et LXXIX). Au moment de l'entrée en religion d'Antelme, il y avait tout au plus six chartreuses et donc en tout un maximum de 78 moines et de 96 convers. Puisque, d'autre part, Bernard acceptait Antelme et ne le renvoyait pas comme le demande *Cons.*, XXII, I, il faut croire que ce nombre de 13 moines n'était même pas atteint à Portes.

Transplanté ensuite de Portes à la Grande Chartreuse, Antelme, nous dit-on, tâchait de suivre avec constance et sans s'en détourner la *regula propositi ordinis* (3). De règle, il n'était pas question à

(1) *Ibid.*, p. 203 A-C.

(2) *Ibid.*, p. 203 C.

(3) *Ibid.*, p. 203 E. Un peu plus loin, en paraphrasant un passage de la

la Grande Chartreuse, mais seulement de « coutumes ». Mais passons sur cette erreur pour voir comment S. Antelme, d'après son biographe, appliquait cette règle de vie. Il passe ses nuits en prière, ce qui est contraire à *Cons.* XXIX, 5 (1). Il ne semble pas savoir qu'un Chartreux ne dit pas tout son office à l'église comme le prescrit e. a. *Cons.* XXIX (2). Tous les jours, il se donne la discipline, se frappant le dos et les flancs de verges ; et il manque à ce point de prudence dans cet exercice, qu'il portait toujours des bleus et que sa peau avait toujours quelque blessure ; c'était tout ce qu'il y avait de plus contraire à l'esprit et à la lettre des *Cons.*, XXXV, 1 (3). Après peu de temps, Antelme est nommé procureur, mais au lieu d'habiter dans la *domus inferior* avec les convers, il vit avec les moines et s'occupe de l'observation de la discipline, ce qui n'était pas prévu par les *Cons.*, XVI (4). Il est étonnant d'apprendre après tout cela que, devenu prieur à la place de Guigue, c'est celui-ci qu'il veut imiter et que ce sont les coutumes de ce dernier qu'il veut imposer après en avoir méconnu — d'après l'hagiographe tout au moins, — certaines stipulations.

S'agit-il de fautes d'Antelme ou bien d'erreurs imputables à l'ignorance de son hagiographe ? L'hésitation n'est pas possible : l'auteur, qui n'était pas chartreux, ne connaissait les coutumes de cet ordre que par ce qu'on en disait, le texte des *Consuetudines* ne lui était pas accessible et, en suppléant par des descriptions générales à cette lacune de son information, il n'est pas parvenu à respecter l'esprit cartusien lui-même. Il a d'ailleurs des oublis troublants et ne dit, par exemple, rien du rôle d'Antelme dans la genèse de la constitution juridique de l'ordre comme tel.

Étant données ces quelques remarques, qui ne portent que sur une

Chronique des premiers chartreux, l'hagiographe croit devoir s'expliquer : « Nam regulam ipse [= Guigo] scripsit, quam ex humilitate Consuetudines vocavit... ».

(1) « Crebris per octabat vigiliis, orationi et lectioni, sanctae meditationi Deique laudibus die noctuque vacabat assiduis » (*ibid.*, p. 203 F). Cfr *Cons.* XXIX, 5 : « Non enim monemur solum, sed et jubemur, horis ad quietem deputatis dormitioni magnum impendere studium, quo, temporibus caeteris alacriter vigilare possimus ».

(2) « In ecclesia quoque, cum divina psallerent officia... » (*ibid.*, p. 203 F).

(3) « Crebis se quotidie virgarum correctionibus per dorsum caedebat et latera, adeo ut, plagis plagas infligendo, numquam caro eius absque livoribus, numquam cutis eius integra posset inveniri » (*ibid.*, p. 203 F). Cfr *Cōns.* XXXV, 1 : « Abstinencias vero, vel disciplinas, vel vigiliis, seu quaelibet alia religionis exercitia, quae nostrae institutionis non sunt, nulli nostrum, nisi priore sciente et favente, facere licet... ».

(4) « Procuratorem ipsum constituunt... Fratres ab illicitis arcere si quemdam dissolutum, vagum ac negligentem invenisset, arguendo, obsecrando, increpando, corripiendo emendare satagebat, nec quemquam a regula deviare sinebat. » (*Ibid.*, p. 203 F).

partie de la *Vita* (1), on doit craindre de faire confiance à l'auteur pour ce qu'il raconte de l'avalanche catastrophique de 1132. Il y paraphrase simplement la *Chronique des premiers chartreux*, ce que Dom Wilmart avait déjà remarqué (2), tout en l'adaptant un peu à ses vues d'hagiographe. Après avoir expliqué le transfert d'Antelme de Portes à la Grande Chartreuse par les nécessités nées des pertes subies lors de l'avalanche, il fait d'Antelme, devenu prieur, un réformateur d'envergure. Il doit imaginer pour cela un grand déclin dans la discipline, dont il rapporte l'origine à l'avalanche. L'auteur anonyme parle, ici encore, de choses qu'il ne connaît pas. Tout le passage en question est dépourvu de valeur ; son seul intérêt consiste à nous montrer comment la *Chronique* était devenue un « lieu » hagiographique.

En conclusion, tout indique que la *Vita Antelmi* n'a été écrite ni par un contemporain, ni par un chartreux, ni par un homme bien renseigné sur la vie de ceux-ci. L'auteur nous semble avoir été un chanoine de la cathédrale de Belley, qui après le début du XIII^e s., et peut-être bien plus tard, entreprit de persuader ses confrères de la grande valeur que représentaient pour eux les reliques d'Antelme.

On notera par ailleurs que ni le rôle éminent joué par S. Antelme dans l'organisation de l'ordre, ni la personnalité même du grand prieur, ne se trouvent en aucune façon diminués par le fait que sa biographie tardive n'a pas la valeur historique qu'on lui a prêtée. C'est au contraire honorer sa mémoire que de la délivrer d'apports hagiographiques de valeur douteuse en appliquant un grand principe de Guigue : « *Veritas ponenda est in medio tamquam pulchrum aliquid. Nec iudices si quis eam abhorret, sed compatere.* ».

VI. — LA *Vita Stephani abbatis Obazinensis*.

La Vie d'Étienne d'Aubazine (3), d'une importance capitale pour comprendre le mouvement religieux, monastique ou canoïal, de

(1) Le problème des « mille aureos quos invenit » et son rapport avec la pauvreté cartusienne aurait pu être examiné ici. Qu'il suffise de signaler que le passage en question, dont Dom Ch. Le Couteux a déjà indiqué les nombreux illogismes (*op. cit.*, t. II, p. 161 sv.) apparaît comme un simple développement hagiographique sur le thème de la misère à adoucir par un saint et sur celui des trésors à distribuer en ce monde pour en constituer d'autres dans les cieux. On aurait tort, en tout cas, d'attacher encore une importance quelconque à ce passage : l'auteur ne mérite pas cette confiance.

(2) *La Chronique...*, *op. cit.*, p. 135.

(3) Il faut la lire dans E. BALUZE, *Miscellanea*, t. IV, p. 69-204, ou dans le t. I, p. 149-179 de l'édition de J. D. MANSI. Les Bollandistes n'en ont imprimé qu'un mauvais abrégé du XIII^e s., dans *AA.SS., Martii* t. I, p. 800-809.

l'époque (1), contient un passage important concernant Guigue I^{er} et la Grande Chartreuse sous son priorat.

Ame ardente, mais à ses débuts un peu inquiète et instable, Étienne d'Aubazine avait longtemps cherché une formule de vie religieuse idéale. Ce n'est que sur le tard que, faisant la part des choses, il accepta de prendre, avec ceux de ses subordonnés qui voulurent bien le suivre, l'habit cistercien. Avant cette période de stabilité, il avait butiné un peu partout et essayé différents modes de vie. Il s'adressa dans sa jeunesse à un certain Étienne pour demander conseil dans le choix d'un état de vie (2). Puis il passa les dix premiers mois de sa vie de « converti » auprès d'un ermite Bertrand (3). Il le quitta pour venir s'établir à Aubazine. Après une période plus ou moins longue d'essais et de réussites, il décida, sur l'invitation de l'évêque, notifiée par un clerc Bernard, qui allait devenir moine sous Étienne lui-même, de se mettre en règle avec le droit canonique. Il reçut les permissions nécessaires pour établir un monastère mais, prudent, l'évêque l'invita à ne pas quitter les voies tracées et à suivre en tout le *morem a patribus traditum* (4). Et c'est ainsi qu'il en arriva à choisir ou plutôt à se construire un état religieux, souple et toujours susceptible de recevoir des apports nouveaux, dans lequel se combinent la liturgie des institutions canonicales et les pratiques de la vie des ermites (5). Il semble s'être inspiré en certains points d'Yves de Chartres ou de son esprit : c'est en tout cas au successeur d'Yves qu'il s'adressa pour régler une question relative à l'attribution des pouvoirs de chef dans sa maison (6). La période des fluctuations n'était pourtant pas encore close : n'ayant pas repris purement et simplement le mode de vie d'un ordre déjà établi, c'est son inspiration personnelle, qui guidait la communauté. Or, Étienne ne cessait de visiter les monastères et d'y cueillir, pour le mettre en application dans sa fondation ce qui lui semblait intéressant (7). Il prenait de

(1) Sur ce mouvement nous renvoyons aux travaux de CH. DEREINE, e. a. à son article *Chanoines*, dans le *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, t. XII, 1951, col. 353-405 et surtout col. 384. Voir aussi du même auteur : *Les Chanoines réguliers au diocèse de Liège avant saint Norbert*, (*Mémoires de l'Académie royale de Belgique, Classe des lettres et des sciences morales et politiques*, t. XLVII, 1), Bruxelles, 1952.

(2) Lib. I, *op. cit.*, p. 74.

(3) *Ibid.*, p. 75 s.

(4) *Ibid.*, p. 79-80 : « ... ita dumtaxat ut morem a patribus traditum per omnia sequerentur... »

(5) *Ibid.*, p. 80 : « ... canonicam regulam in officiis et in proposito eremiticam vitam ducebant. »

(6) *Ibid.*, p. 87.

(7) *Ibid.*, p. 96 : « Erat ei consuetudo diversa circumquaque monasteria perillustrare et, quaeque ibi honestatis vel disciplina exempla conspiceret, fratribus suis servanda proponere, »

la sorte une orientation de plus en plus monastique et de moins en moins canoniale, si bien que ses collègues, les chanoines réguliers d'une maison lyonnaise, ne voulurent même plus lui donner l'hospitalité quand il la leur demanda au cours d'un voyage qui devait le conduire à la Grande Chartreuse (1). A ce moment, la décision était prise : Étienne aussi bien que ses frères avaient opté pour le monachisme et c'est aux chartreux qu'ils allaient demander d'être reçus et de pouvoir vivre selon leurs coutumes (2). Guigue se vit obligé de les refuser et les invita à se tourner plutôt du côté de Cîteaux. Mais Étienne et ses subordonnés (3) allaient recommencer à hésiter et ce n'est qu'en 1142 que l'affiliation à l'ordre de Cîteaux devait se réaliser.

C'est à cet ensemble de circonstances que nous devons la relation bien intéressante de la visite faite à la Grande Chartreuse au printemps de 1132, peu de temps après l'avalanche meurtrière de l'hiver précédent. Elle offre une description sommaire mais exacte du couvent et de la région ; elle rapporte une conversation avec Guigue, qui expose les raisons pour lesquelles il se voit obligé de décliner la demande d'affiliation ; elle conserve en outre des détails précieux sur l'église de la Grande Chartreuse, lorsqu'elle décrit celle qu'Étienne a voulu construire à Aubazine, en copiant celle de Guigue (4). La partie la plus importante nous semble être celle qui expose les raisons alléguées par Guigue pour refuser d'accepter la demande introduite (5). Il insiste précisément sur les deux principes essentiels qui faisaient d'une chartreuse ce qu'elle est, le *numerus clausus habitatorum* et les *termini possessionum*, dont nous avons exposé ailleurs l'importance capitale (6). Le nombre des adeptes d'Étienne dépassait les limites que Guigue avait tracées à son institution. Il y avait, sans doute, encore d'autres éléments qui inclinaient Guigue à ne pas accepter Étienne : la solitude moins strictement prescrite par Étienne (7) ; le travail manuel, qui à Aubazine était

(1) *Ibid.*, p. 97.

(2) *Ibid.*, p. 99 : « Erat enim in hoc, tam ipse quam fratres eius ut alicuius ordinis instituta susciperent, quia et ob hoc ibi convenerat ut illorum ordinem, ad consilium et voluntatem eorum, suscipere debuisset. »

(3) *Ibid.*, p. 103 : « ... cumque diu de his haesitatum fuisset, dum quidam monachorum, quidam canonicorum regulam magis amplecterentur... »

(4) *Ibid.*, p. 99-100.

(5) *Ibid.*, p. 99 : « Nobis enim, ait Guigo, et in personis est numerus et in possessionibus est terminus praefixus. Tu vero, qui plures ad Dei servitium congregasti et adhuc ampliores suscipere decrevist, coenobialem magis expectere debes professionem, quae et multis aequae patet ac paucis, quia non numero sed religione pensatur et virtutibus non possessionibus aestimatur. »

(6) A. DE MEYER - J. M. DE SMET, *op. cit.*, chap. II, p. 25-65.

(7) *Ibid.*, p. 88.

en grande partie un travail agricole (1) ; l'importance qu'Étienne semblait accorder aux veilles prolongées et à la mortification intensive (2) auront joué leur rôle également.

La relation qui nous intéresse se trouve dans le premier livre de la *Vita Stephani*, écrit dans les années qui suivirent la mort d'Étienne (1159), sous l'abbatit de son successeur immédiat, Gérard et sur l'ordre de celui-ci (3). L'auteur, dont le nom est inconnu, était un parent d'Étienne lui-même (4). D'abord oblât à La Chaise-Dieu, puis recueilli par son parent à Aubazine et envoyé par lui à Cîteaux, il fut rappelé après deux ans et admis à la profession monastique. Vivant dans le monastère même d'Étienne il y vit et y apprit beaucoup de choses, qui devaient lui être utiles le jour où il fut prié d'écrire la vie du fondateur (5). Peu soucieux de la brièveté (6), qui faisait l'élégance de beaucoup d'érudits moins documentés de son entourage et de son temps, il se mit à écrire tout ce qu'il avait appris. Cette façon de faire, aubaine pour l'historien d'aujourd'hui, n'était pas du goût de tous ses confrères, qui, lorsqu'ils prirent connaissance de la première partie de son travail, estimèrent qu'il racontait beaucoup de choses superflues, — « *verborum atque gestorum superfluitate* » (7). Il est vrai qu'à la fin du premier livre, l'auteur n'était pas encore arrivé à la période cistercienne de la vie de son héros et que les hésitations pré-cisterciennes du fondateur, fortement soulignées, pouvaient sembler moins intéressantes à beaucoup de moines de la jeune génération, qui ne comprenaient plus ces hésitations. Bien qu'ayant

(1) *Ibid.*, p. 88.

(2) *Ibid.*, p. 89, 91 etc.

(3) « ... quorundam religiosorum fratrum precibus et praecipue domni Geraldii successoris ipsius jussionibus invitati, immo compulsi... » (*Lib. II, praef., op. cit.*, p. 105) ; « ... dominorum et patrum meorum jussionibus invitatus, immo compulsus... » (*Lib. I, praef., op. cit.*, p. 70).

(4) Il indique les grandes lignes de sa vie au livre II, § XI (*op. cit.*, p. 118).

(5) « Et ex tunc usque in hodiernum diem cum ipso [c.à.d. Étienne d'Aubazine] vel eius successoribus conversatus, quidquid memoratu dignum de eo vidi vel ab aliis audivi hic inferre non neglexi ut studiosus lector quod voluerit eligat et quod noluerit aliis legendum relinquat... » (*Lib. II, § XI, op. cit.*, p. 118).

(6) Le passage dans lequel il exprime cette pensée et qui suit immédiatement le texte cité dans la note précédente mériterait d'être lu comme correctif d'un bel article de E. R. CURTIUS, *Kürze als Stilideal* dans *Europäische Literatur und Lateinisches Mittelalter*, p. 481-487.

(7) « Verebatur enim detrahentium linguas, qui novis operibus semper insidiantur, ne aut tamquam falsa aut male descripta seu verborum et gestorum superfluitate respersa calumniarentur, qui et ipsum modicum quod exinde feceramus et tunc livido ore carpebant et adhuc lacerare non desinunt. » (*Lib. II, praef., op. cit.*, p. 105).

prévu les critiques dont il serait l'objet (1), l'auteur fut néanmoins découragé par la mort de l'abbé qui le soutenait, et ne reprit la plume que quatorze ans plus tard (2). On le retrouve alors plus bavard que jamais, mais vieilli, et s'il fournit encore de multiples renseignements, il est devenu beaucoup plus hagiographe : le merveilleux l'attire et son énergie diminuée cherche même quelquefois dans le passé de quoi condamner le présent (3).

Le récit de la visite faite par Étienne à la Grande Chartreuse, datant de la première période littéraire de l'auteur, présente toutes les garanties qu'on peut demander à une relation de ce genre. Comparée avec les *Consuetudines*, qui étaient inaccessibles à l'auteur de la *Vita Stephani*, elle se trouve en parfait accord avec la lettre de celles-ci et avec l'esprit que Guigue y avait mis (4).

(1) « Habet hoc humanus animus ut opus ex auctore consideret... nec facile recipiendam putet scripturam quandiu vel qui scribunt vel de quibus scribunt vixerint super terram... ; ... ista dicimus... quia quosdam super hos mussitasse comperimus... » (*Lib. I, praef., op. cit.*, p. 71).

(2) « Quo migrante, veluti magno patricinio destituti, tam felicis materiae opus per quatuordecim fere annos omisimus. » (*Lib. II, praef., op. cit.*, p. 105).

(3) « Nunc autem dum nulli credimus et omnia numeramus... » (*Lib. II, § XX, op. cit.*, p. 134). Cfr encore *Lib. II, § XLIX, op. cit.*, p. 158.

(4) Avant d'en finir avec la *Vita Stephani*, ajoutons que la visite faite à la Grande Chartreuse par Ponce de Lérage, le fondateur de Silvanès, s'est effectuée dans le même but, avec le même résultat et à peu près à la même époque que celle entreprise par Étienne d'Aubazine. Le court récit qu'on en trouve dans le *Tractatus de conversione Pontii de Larazio et exordii Salvaniensis monasterii vera narratio* (édition E. BALUZE, *Miscellanea*, Lib. III, p. 221) en présente une version manifestement « cistercienisée ». L'auteur, Hugues le Français, beaucoup moins bien renseigné d'ailleurs sur l'histoire de sa maison que ne l'était le biographe d'Étienne sur l'histoire d'Aubazine, a pourtant conservé l'essentiel des faits. La fondation, de caractère purement érémitique au début, évolue lentement vers un état monacal. Cette crise de croissance fait poser le problème du ralliement à un mode de vie déjà existant. Les avis sont partagés : les uns veulent devenir cisterciens, les autres chartreux. C'est à la Grande Chartreuse qu'on décide de s'adresser. Guigue, appuyé par ses frères, s'excuse de ne pouvoir accepter. Hugues ne lui prête qu'une seule raison : l'éminente valeur de l'ordre cistercien au dessus de tous les autres ordres. En fait, ni le nombre des disciples de Ponce de Lérage, ni le domaine constitué petit à petit sur le mode des anciens domaines monastiques — on peut consulter à ce propos les plus anciennes chartes, éditées par P.-A. VERLAGUET, *Capitulaire de l'abbaye de Silvanès*, Rodez, 1910, — ne pouvaient convenir à la pratique des coutumes cartusiennes. C'est pour ces raisons que Guigue aura répété le conseil donné à Étienne d'Aubazine, de s'adresser plutôt à une abbaye cistercienne.

VII. — LE TROISIÈME LIVRE DE LA *Vita sancti Bernardi prima* DE GEOFFROY D'AUXERRE.

S. Bernard a été en rapport avec Guigue. Il l'a grandement estimé et une lettre de ce dernier, qui n'est hélas ! pas conservée, a inspiré à l'abbé de Clairvaux une réponse, qui, transcrite dans son *De diligendo Deo*, allait attacher définitivement la mémoire du prieur de la Grande Chartreuse à l'œuvre spirituelle bernardine. De tout ceci on ne retrouve rien, ou bien peu, dans la *Vita prima* (1). Geoffroy d'Auxerre n'a retenu que la relation de ce qu'on pourrait appeler un incident, survenu lors de la visite de S. Bernard à la Grande Chartreuse. On serait tenté de croire à un oubli intentionnel. En effet, Geoffroy ne semble pas avoir été grand ami des chartreux et un oubli analogue se constate en tout cas dans la *Vita Petri archiepiscopi Tarentasiensis* écrite par lui en 1175-1176 (2). Or, pour Pierre de Tarentaise, moine cistercien, nous savons par le témoignage sans préjugé du moine bénédictin Alexandre, qu'il allait souvent à la Grande Chartreuse, qu'il y occupait alors une cellule d'hôte, que le futur évêque de Lincoln, Hugues, jeune moine à cette époque, était à son service pour lui lire des textes ou lui trouver des livres dans l'importante bibliothèque du monastère (3). Geoffroy se garde bien de signaler ces faits. C'est à peine s'il dit que les parents de Pierre, habitant le voisinage de la Grande Chartreuse, ont fait des dons à ce couvent. Le reste disparaît dans un étonnant oubli,

(1) L'édition de J. MABILLON, *Bernardi opera omnia*, Paris, 1690, t. II, p. 1130-1180, a été reprise dans les AA.SS., *Aug.* t. IV, p. 295 sv., et dans P.L., t. CLXXXV, col. 301 sv.. On trouvera quelques renseignements sur ce texte e. a. dans A. VACANDARD, *Vie de S. Bernard, abbé de Clairvaux*, 2 vol., Paris, 1910, t. I, p. xx sv. et dans J. M. CANIVEZ, art. *Bernard de Clairvaux*, dans le *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, t. VIII, 1935, col. 610 sv. — Le livre III de la *vita prima* a été rédigé par Geoffroy d'Auxerre, ancien secrétaire de S. Bernard, entre le 16 août 1153 et 1155. Aux environs de 1145, cet auteur avait déjà rassemblé une série de fragments utilisés dans les livres I et II par Guillaume de St-Thierry et Arnould de Bonneval. On trouvera une bonne édition de ces *Fragmenta Gaufredi*, faite par R. LECHAT, dans les *Analecta bollandiana*, 1932, t. L, p. 83-122.

(2) Voir cette *Vita* dans AA.SS., *Maii* t. II, p. 320-345.

(3) « Carthusiam saepius adire solebat, ibique in cella solitaria, infra sanctorum illorum habitacula commanebat... Si lectio recitari, si quaelibet sententia in tanto librorum pelago inquiri petebatur et inveniri, ad haec Hugo promptus erat. » ALEXANDRE, *Vita Hugonis episcopi Lincolnensis*, e. a. dans P.L., t. CLIII, col. 958c et James F. DIMOCK, *Magna vita sancti Hugonis episcopi Lincolnensis (Rerum Britannicarum Medii Aevi Scriptores*, n. 37), Londres, 1864, p. 40. Alexandre tenait ses renseignements d'Hugues lui-même.

dont la raison pourrait pourtant être bien simple. A l'époque où il écrivait sa *Vita*, l'étoile des cisterciens pâlisait un peu, tandis qu'allait grandissant l'estime dont jouissaient les chartreux. Il ne lui convenait guère d'admettre, dans ces circonstances, qu'un moine cistercien soit allé butiner chez des concurrents. Aurait-il eu des raisons plus personnelles en même temps que plus anciennes pour prendre une attitude un peu méfiante ? C'est possible. Toujours est-il que, dans ses *Fragmenta*, il n'avait même pas mentionné le nom de Guigue. Cependant, dans la rédaction définitive, il rapporte la visite de S. Bernard à Hugues de Grenoble et au prieur de la Grande Chartreuse (1). Ce qu'il raconte de ces entrevues n'avait d'ailleurs qu'un but : prouver qu'un saint canonisé, Hugues de Grenoble, et le prieur des chartreux lui-même, avaient tous les deux une grande admiration pour l'abbé de Clairvaux. Il raconte ainsi qu'à la Grande-Chartreuse, S. Bernard a édifié ses hôtes en tout, un seul point excepté : « cum in reliquis omnibus aedificarentur, unum fuit quod... priorem aliquatenus movit ». C'est en ce point là que Geoffroy va s'efforcer maintenant d'excuser son maître (2). Guigue avait fait une obser-

(1) Il a utilisé la lettre de S. Bernard à Guigue (cfr *Appendice*). En effet, le passage : « qualem eum Guigonem per epistolam prius noverat, talem venerunt et praesentem », (AA.SS., *Aug.* t. IV, p. 297 c) fait écho à la fin de la lettre de S. Bernard : « ut talis fiam qualem litterae vestrae praedicant... » (P.L., t. CLXXXII, col. 115b) La visite de S. Bernard doit se placer avant 1134, année du décès de Hugues de Grenoble et quelques années, « aliquot annos », après la nomination de Bernard comme abbé de Clairvaux, en 1115. Dans l'*Appendice D* de sa première édition (Paris, 1895, p. 559), Vacandard place cette visite avant 1125. — Une ancienne tradition cartusienne (cfr DENIS LE CHARTREUX, *Liber de praefatione ordinis carthusiensis*, dans *Opera omnia*, t. XXXVIII, Montreuil, 1909, p. 421, et C. LE COUTEULX, *Annales ordinis carthusiensis*, t. I, Montreuil, 1888, p. 266) rattaché à cette visite de S. Bernard le sermon 37 de la série publiée sous le nom de *Sermones de diversis*, P.L., t. CLXXXIII, col. 639. Plusieurs éléments de ce sermon répondent parfaitement à certaines expressions de la lettre XII de S. Bernard : comp. p. e. le « levaverim oculos meos in montes... », « ... jam nobis stillarunt montes dulcedinem... » de la lettre, avec le « prospiciens eminus cum accederem » du sermon. En outre, la louange de la vie extrêmement mortifiée : « Non enim humanae possibilitatis est cursus iste... », de la « vita angelica », expression souvent utilisée pour la vie cartusienne, pourraient confirmer cette identification. Mais attendons plutôt avec confiance le jugement de Dom J. Leclercq qui ne manquera pas de débrouiller ce petit problème.

(2) Voici le texte (cfr AA.SS., *Aug.* t. IV, p. 279 c ou P.L., t. CLXXXV, col. 305) :

« Cartusiae quoque a viro reverendissimo Guigone et a ceteris fratribus eodem affectu [que chez Hugues] et eadem reverentia susceptus est servus Christi... quia qualem eum per epistolam prius noverant, talem invenerunt et praesentem. Ceterum, cum in reliquis omnibus aedificarentur, unum fuit quod

vation à un compagnon de S. Bernard d'abord, à l'abbé lui-même ensuite, et cette observation concernait son cheval. D'après l'hagiographe, le prieur se serait scandalisé au sujet du luxe de la selle. Or, S. Bernard ne s'en serait pas rendu compte : le cheval lui avait été prêté par un oncle et, plongé dans la prière, il n'aurait même pas remarqué que sa monture était trop riche pour un moine pauvre... La tendance hagiographique est nette : Geoffroy tient à glorifier Bernard (1) et c'est en vertu de son esprit de prière que l'abbé en sort tout auréolé. Seulement, Geoffroy a-t-il bien compris ou bien rapporté le sens de la remarque faite par le prieur ? Par deux fois, il dit que celui-ci était un peu mécontent : « *unum quod... priorem aliquatenus movit...* » ; « *aliquatenus... moveri confessus est...* ». Les Chartreux auraient-ils raconté l'incident à un visiteur de passage et l'historiette aurait-elle défrayé les conversations (2) avant d'inciter Geoffroy à laver la mémoire de S. Bernard, sans trop savoir d'ailleurs sur quoi portait précisément la remarque de Guigue ? Il nous semble en tout cas qu'il faut chercher la raison de la remarque faite par le prieur ailleurs que dans la version de l'hagiographe. Le problème du cheval des visiteurs l'a, en effet, toujours fortement préoccupé, mais pour une tout autre raison que celle évoquée par Geoffroy. Dans ses *Consuetudines*, il traite avec une insistance frappante et presque

praedictum priorem Cartusiensium aliquatenus movit, stratura scilicet animalis, cui idem vir venerabilis insidebat, minus neglecta, minus praefereus paupertatem. Nec silentio pressit aemulator virtutis quod mente conceperat : sed locutus uni e fratribus, aliquatenus super hoc moveri sese confessus est, et mirari. Cumque ille ad patrem sanctum, quod audierat, retulisset ; non minus ipse miratus, quale illud esset stramentum quaerebat, quod ita scilicet a Clara Valle Cartusiam venisset, ut numquam illud vidisset, nunquam considerasset et usque in horam illam quale esset, omnino nesciret. Neque enim suum erat animal illud, sed a quodam monacho Cluniacensi avunculo suo, et in sua vicinia demorante, fuerat commodatum, et erat sicut sternere ille solebat. Quod verbum saepe dictus prior audiens, in eo potissimum mirabatur ; quod sic ille Dei famulus foris oculos circumcidisset, intus animam occupasset, ut quod ipse primo offenderat visu, hoc ille tanti itineris spatio non vidisset ».

(1) Le début de la rencontre emprunte même ses expressions à la relation de la visitation de la Vierge à Élisabeth : comp. « *exultantibus illis in gaudio* » avec « *exultavit in gaudio infans in utero meo* », *Lc*, I, 44.

(2) Les chartreux recevaient beaucoup de monde : évêques, abbés, théologiens, personnes pieuses de tout genre, qui venaient « *sabbatizare* », se retirer pour prier, pour faire une retraite, à la Grande Chartreuse (cf. A. DE MEYER - J. M. DE SMET, *op. cit.*, p. 53). C'est ainsi que leur idéal religieux a pu se propager et qu'ils ont pu avoir une influence considérable sur les opinions, même théologiques, d'éminentes personnalités. Pierre BÉRENGER DE POITIERS s'en prit même avec virulence à eux dans son *Epistola contra Carthusianos*, *P.L.*, t. CLXXVIII, col. 1875, écrite au début de septembre 1140, peu de temps après la condamnation d'Abélard. Il les traite de bavards, de calomnieurs, etc.

sur un ton d'excuses — « *ne cui forte videatur austerum* » — des chevaux de ses visiteurs : la pauvreté réelle du couvent, explique-t-il, ne lui permettait pas de les nourrir ; il le regrettait, et ce n'était pas par avarice qu'il avait dû décréter une mesure si radicale (1). Ne devrait-on pas croire que Guigue se sera simplement vu obligé d'informer S. Bernard de ce fait ? Peut-être a-t-il trouvé en outre le cheval de S. Bernard trop luxueusement accoutré. Mais en fait, pour lui, ceci était secondaire : il lui importait seulement d'observer les *Consuetudines*, et de ne pas les transgresser, fût-ce pour faire plaisir au célèbre abbé de Clairvaux.

Geoffroy, qui ignorait les coutumes cartusiennes, se sera donc sans doute mépris sur la portée exacte d'une observation faite par Guigue. Son témoignage est insignifiant en lui-même. Mais interprété dans l'esprit de ces coutumes, il nous fait voir le prieur énergique, radical, tenant à une stricte observance des règles de son ermitage, bref, tel que nous le connaissons de par ailleurs à travers ses *Consuetudines* et ses *Pensées*.

APPENDICE

S. BERNARD ET LES « *Méditations* » DE GUIGUE.

D'après M. É. Gilson, Guigue aurait offert un exemplaire de ses *Méditations* à l'abbé de Clairvaux et c'est leur lecture qui aurait enflammé S. Bernard et motivé l'envoi de la lettre qu'il devait insérer plus tard dans son *De diligendo Deo* (2). Le dernier éditeur des *Méditations*, Dom Wilmart, a vu dans cette assertion un *confirmatur* de son opinion touchant la date de l'œuvre, date qu'il avait fixée par la critique interne (3). Que faut-il en penser ?

(1) Le passage est fondamental pour l'intelligence de la pensée qui animait les coutumes rédigées par Guigue. En voici le texte (*Consuetudines*, cap. XIX, dans *P.L.*, t. CLIII, col. 671-674) : « *Ipsorum autem hospitem personas tantum, non etiam equitaturas procuramus... Quod, videlicet quod equos non procuramus, ne cui forte videatur austerum, et non discretioni sobriae sed duritiae potius et avaritiae imputet vitiosae, consideret, quaesumus, quam arcta, quam dura, quam pene sterili maneamus in eremo, et quod nihil, hoc est nullas possessiones nullosque redditus extra possideamus. Praeterea frequentiam attendat hospitem, quibus nequaquam pasturae, nedum annonae possent nostrae sufficere, quippe quae nec nostris sufficiant animalibus, nam et sagmarios nostros et oves extra mittimus hiemandum. Accedit etiam ad hoc... Sed et ipsi hospitem non parum hoc expedire putamus...* »

(2) *Préface au traité de l'amour de Dieu*, dans *La vie spirituelle*, 1934, t. XL, p. 163-165 et *L'esprit de la philosophie médiévale*, Paris, 1944, p. 269, n. 1 et 404, n. 4. J. M. CANIVEZ, art. *Bernard de Clairvaux*, dans *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, t. VIII, 1935, col. 618 s'est rangé à cet avis.

(3) *Le recueil des pensées du B. Guigue*, Paris, 1936, p. 41.

C'est dans une lettre de S. Bernard à Guigue que M. Gilson croyait trouver un argument pour cette façon de voir (1). Il nous semble qu'une lecture attentive de ce texte ne permet pas d'en tirer la conclusion proposée. « J'ai lu votre lettre, dit S. Bernard, et les caractères que ma bouche répétait, je les sentais dans mon cœur comme des étincelles qui enflammaient mon âme. O qu'il doit être puissant le feu, qui flambe dans ces pensées [que votre lettre me propose], pour pouvoir provoquer des étincelles pareilles. Votre lettre de salutation, incandescente et enflammante, je l'ai reçue... Et ce n'était vraiment pas un bonjour de passage mais une bénédiction inattendue... ». Que peut-on tirer de ces mots? Bernard a reçu et lu une lettre, *litteras accepi*,... *legi eas*, dont le contenu spirituel lui mettait le feu au cœur, *concaluit cor meum in illis meditationibus exardescit ignis*, et qui lui apportait une salutation, *illa... salutatione salutatum, quasi ab illo qui mandat salutes Jacob*, qu'il recevait comme une bénédiction, *hec... benedictio*.

Si, dans tout ce morceau, on n'a trouvé à la lecture aucune trace de l'envoi d'un livret qui contiendrait les *Méditations* de Guigue, on aura reconnu par contre les textes bibliques auquel S. Bernard a emprunté son thème du feu, et trouvé l'explication des mots de la lettre: *in illis meditationibus*, que M. Gilson a trop voulu concrétiser. Le *Concaluit cor meum intra me et in illis meditationibus exardescit ignis* n'est en effet qu'un démarquage du Ps. 38, 4: *Concaluit cor meum intra me et in meditatione mea exardescit ignis*. Ajoutons-y un texte comme *Eccl.*, 28, 14: *Si sufflaveris in scintillam, quasi ignis exardebit* ou un autre, *Sap.* 2, 2: *et sermo scintilla... ad commovendum cor nostrum*, et on dispose de l'ensemble des reminiscences bibliques qui ont nourri d'images cette partie de la lettre à Guigue. Celle-ci ne parle dès lors que d'une lettre, du salut que le prieur lui a envoyé et des pieuses pensées qu'il avait offertes à S. Bernard. Aussi bien *eas [litteras]*, que *illis meditationibus* et *illa salutatio* se rapportent à elle seule.

On pourrait d'ailleurs retourner le problème sous autres aspects et se demander par exemple si le titre, dans lequel on rencontre le mot de *Méditations*, et qui est livré par les manuscrits: *Meditationes*

(1) Le n° XI du recueil, *P.L.*, t. CLXXXII, col. 108 sv. Voici le texte visé: « Guigoni... Sanctitatis vestre litteras tam letus accepi, quam avidus et olim desideraveram. Legi eas et quas vollebam in ore *scintillas* sentiebam in pectore, quibus et *concaluit cor meum intra me* tamquam ex illo igne, quem dominus misit in terram. O quantus *in illis meditationibus exardescit ignis*, e quibus huiusmodi evolvant scintille. Vestra illa succensa et succendens salutatio sic mihi, ut verum fatear, accepta fuerit et est, quasi non ab homine sed ab illo qui mandat salutes Jacob descendere videretur. Non me sane arbitrator salutatum in via, non in transitu non veluti occasione, ut assolet, consuetudinis, sed plane ex visceribus, ut sentio, caritatis prodiit hec tam grata et inopinata benedictio... »

Guigonis prioris Cartusiae, remonte bien à Guigue. Le prieur n'avait en effet pas destiné ses notes extrêmement personnelles à la publication. Et il n'avait pas besoin de mettre son nom sur une page de titre pour savoir qu'il en était l'auteur. Il écrivait pour lui-même, pour se corriger, se comprendre: *Tu, id est Guigo* (1). Et ce seraient ces pages intimes que Guigue aurait pris l'initiative, — *vobis primum scribentibus*, dit S. Bernard, — d'envoyer à un étranger, qu'il n'avait jamais rencontré mais dont il avait appris la renommée montante et qu'il félicitait de ses progrès de *nostris profectibus*? Ce serait pour le moins étrange. On pourrait s'étonner encore, dans l'hypothèse proposée par M. Gilson, du fait que S. Bernard, que l'esprit d'à propos n'avait jamais quitté, n'aurait repris en aucun passage de sa lettre à Guigue un seul texte du livret, qu'on veut lui mettre sous la main et que nul part un jeu de mots ne lui a été inspiré par ces pensées... Mais *sat prata biberunt*: S. Bernard n'a jamais dit avoir reçu ces *Méditations*. On peut regretter pour lui qu'il n'ait jamais eu l'occasion de lire « l'ouvrage le plus original que nous ait laissé la période vraiment créatrice du moyen âge » (2), celle précisément qui l'avait vu naître.

Dom Wilmart avait invoqué l'envoi des *Méditations* de Guigue à S. Bernard pour établir la valeur d'un manuscrit ancien qui les contient et qui est originaire de Clairvaux. Il s'agit du ms. T (= TROYES 854). En le présentant, l'érudite bénédictin signale: « On peut admettre sans difficulté que c'est une copie, faite vers le milieu du XII^e s., sinon un peu plus tard, de l'exemplaire qui avait été envoyé à S. Bernard vers l'année 1120 » (3). Plus loin (4), il expose l'opinion selon laquelle le ms. T dérive de l'autographe A, par l'intermédiaire d'un ms. C', perdu, qui, lui, aurait été la copie « prise vers 1120 pour être envoyée à Clairvaux à la demande de S. Bernard » (5). L'histoire du ms. T est moins claire: puisque Guigue n'a pas fait l'envoi supposé, on ne peut le rattacher à aucun exemplaire exécuté pour l'abbé de Clairvaux sous les yeux et sur l'ordre du prieur lui-même. C'est incontestablement un ms. important, mais son prototype est postérieur à la mort de Guigue et on n'a aucune raison de lui accorder un crédit spécial (6).

Louvain.

A. DE MEYER (†) et J. M. DE SMET.

(1) A. WILMART, *Le recueil...*, n. 375, p. 141.

(2) *Id.*, *ibid.*, p. 9.

(3) *Op. cit.*, p. 43.

(4) *Op. cit.* p. 44.

(5) En parlant d'une « demande de S. Bernard », Dom Wilmart dépasse sa propre hypothèse.

(6) C'est en tenant compte de ce fait, et de quelques autres qui n'ont pas échappé à certains chartreux aussi érudits que discrets, que le second signataire de cet article voudrait corriger en plusieurs endroits l'édition de Dom